DEIS Bac +5

Diplôme d'Etat d'Ingénierie sociale

Ingénieur·e des solidarités

ASKORIA
Les Campus des solidarités

Niveau visé : Niveau 7 (Bac +5) | Durée : 24 mois | Modalité : Présentiel | Campus ASKORIA : Rennes

Prochain démarrage : septembre 2027

Code RNCP : 39644 – Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026
Certificateur : ministère chargé de la Solidarité, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le métier

L'accompagnateur des équipes de direction dans la construction de projets institutionnels et partenariaux.

Chefs de projets, chargés de mission, conseillers techniques… ce professionnel expert des politiques sociales exerce des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale.

Il concentre son activité sur une dynamique d'ingénierie et sur la conduite de projets et viennent renforcer les équipes de direction, et aux côtés des cadres managers, pour participer à la construction des organisations de demain.

La formation

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE MASTER CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

La formation menant au DEIS est construite autour de 3 blocs de compétences à certifier pour obtenir le diplôme :

- BLOC 1 : **Contribuer à la production de connaissances dans le champ de l'action sociale et médico-sociale**
- BLOC 2 : **Développer de l'ingénierie de projets et des analyses prospectives**
- BLOC 3 : **Contribuer à conduire des projets de transformation sociale**

Une épreuve de certification des blocs de compétence mène à l'obtention du diplôme.
Chaque bloc est certifié séparément, et validé avec une note minimum de 10/20.

La formation se déroule sur **24 mois avec une alternance** entre la formation théorique et une étude de terrain :

- **700 H de formation théorique** à l'école ASKORIA dispensant la formation
  - Cours et ateliers collectifs
  - Temps d'appropriation individuels des contenus
  - Travaux personnels et collectifs
  - Enquêtes de terrain, gestion de projets
  - Participation à des événements
  - Projets d'expérimentation sociale et solidaire
- **dont 2 H de certification**
- **175 H d'étude de terrain**, réalisée par groupes de 3 à 5 étudiants, dans une dynamique de « coproduction » à partir de propositions faites par des organismes, sur une thématique référée à leurs activités, leur organisation, leur territoire ou les publics avec lesquels ils travaillent.

Textes réglementaires encadrant la certification

Avec le DEIS, je peux :



- **Analyser et problématiser** les questions sociales,
- **Interroger** les politiques et les actions,
- **Proposer et conduire des projets** complexes en mobilisant les ressources nécessaires,
- **Suivre et évaluer** les projets dans une dynamique prospective.

86% de réussite
au DEIS en 2025 à ASKORIA,
soit 7 personnes diplômées.

Dans les 6 mois qui suivent la formation :

75% sont en emploi.

50% occupent un poste en ingénierie sociale

Enquête d'insertion ASKORIA

Accéder à la formation

Profils et prérequis

La formation est accessible aux personnes :

- **en poursuite d'études vers un niveau master**
- **ou** en **évolution professionnelle** sur des fonctions d'ingénierie de projet.

Pour candidater, **vous devez être en possession d'un niveau 6** (Bac +3 ou +4), ou inférieur avec une expérience significative à l'appui. ***Liste exhaustive en annexe***

Voies d'accès

Vous pouvez préparer le DEIS, selon votre projet :

- **En formation initiale**
- **En contrat d'alternance** (apprentissage / professionnalisation).
- **En formation continue**
- **par la VAE** (Validation des Acquis de l'expérience).

Financements

En fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, étudiant…), vous pouvez mobiliser différents dispositifs de financement de la formation :

- **CPF** (Compte Personnel de Formation)
- **Transition Pro**
- **Financement personnel**
- **Financement Employeur ou OPCO**

MON COMPTE FORMATION

Je m'inscris !

Mon Espace Candidat·e

- **Je crée mon compte en ligne** sur le portail d'inscription d'ASKORIA.
- **Je dépose une demande** de renseignement en ligne.
- **ASKORIA me recontacte et m'accompagne** : conseil en orientation professionnelle, devis, financements, prérequis.
- **Je complète et je renvoie mon dossier d'inscription à la sélection.**

Je candidate sur le portail d'inscription ASKORIA
webaurion.askoria.eu

DEIS : Prérequis pour candidater à la formation
liste exhaustive

Les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes peuvent se présenter à la procédure d'admission :

- Etre titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6 (nomenclature européenne), délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles ;

- Etre titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 5 ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (niv.7 / 8 nomenclature européenne) ;

- Etre titulaire d'un diplôme au moins de niveau III (niv.5 nomenclature européenne), délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- Etre titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 (nomenclature européenne) et justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- Etre titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionné au un niveau de formation correspondant au moins à 3 ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 6 (nomenclature européenne) et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- Appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.
- Etre titulaire d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.